

MAITRE D'OUVRAGE

SPL TERRITOIRE 84 (Concessionnaire de la CCPAL)

6 Passage de l'Oratoire
84 000 AVIGNON

BUREAU D'ETUDES VRD

SARL Agence PLANISPHERE
2B Avenue Saint-Quenin
84110 VAISON LA ROMAINE

**AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES
PIED ROUSSET - COMMUNE DE GOULT**

DOSSIER DE DECLARATION

CODE DE L'ENVIRONNEMENT
Articles L.214-1 et suivants

PIECE N°2

LOCALISATION DU PROJET

2.1 COMMUNE DE SITUATION

Le futur aménagement de la zone d'Activités Pied Rousset sur la commune de Goult se situe à environ 3.3 km au Nord-Est du centre village. Les parcelles s'étendent du Nord au Sud sur une longueur d'environ 360 m.

Le point haut du terrain d'assiette se situe côté Nord-Ouest à une altimétrie d'environ 167.70 m NGF.

Le point bas du bassin versant se situe à l'angle Sud-Est du projet à une altimétrie d'environ 162.73 m NGF.

La pente moyenne des terrains assiette du projet est de 1.38%.

2.2 IDENTIFICATION DU PROJET

Commune de Goult :

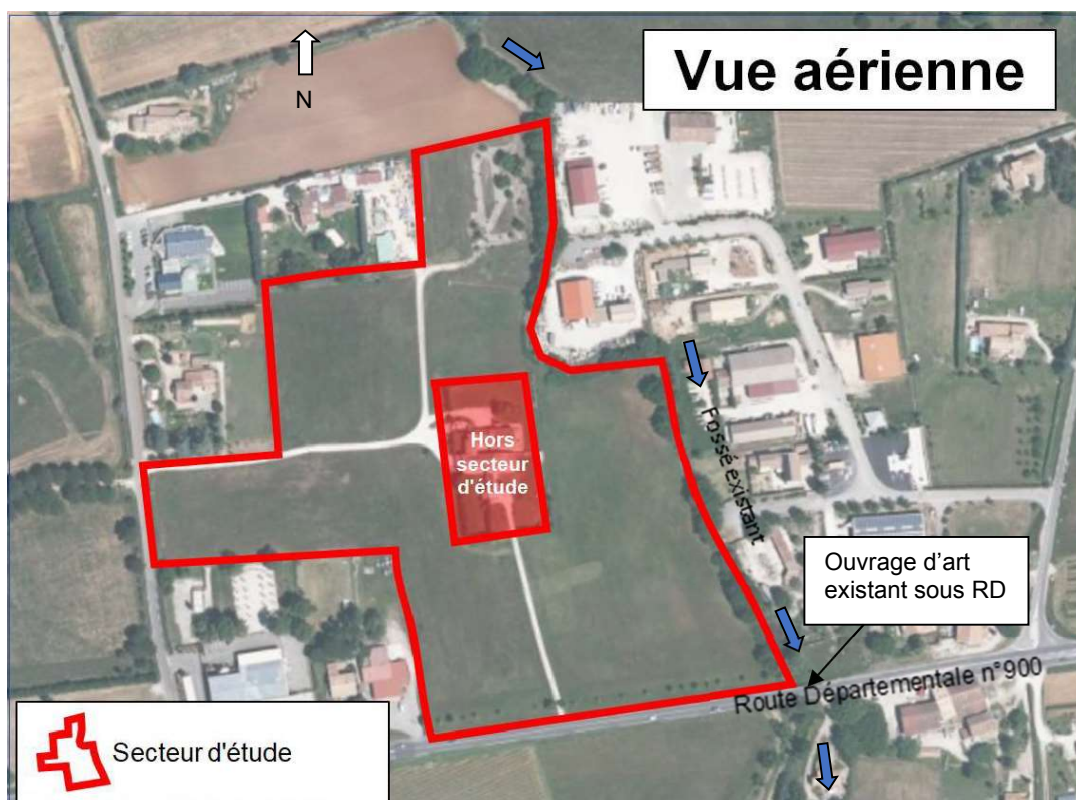
Les parcelles section E n°480, 481, 483, 641, 658, 688, 953, 955, 960, 961, 1030, 1032, 1033, 1099, 1101, 1143, 1144 et 1145 constituent l'assiette du projet.

Actuellement, les parcelles sont occupées par des terrains en friche.

L'assiette du projet est délimitée :

- ~ A l'Ouest, par le chemin du Lièvre,
- ~ Au Nord, par une digue existante et un fossé permettant de bloquer les eaux amont,
- ~ A l'Est, par le ravin de Roussens, dit fossé du Devens,
- ~ Au Sud, par la Route Départementale RD900.

La parcelle existante et bâtie, isolée au milieu du projet est considérée dans la surface du bassin versant.



2.3 LOCALISATION DU COURS D'EAU CONCERNE

Actuellement, les eaux pluviales qui tombent sur les parcelles section E n°480, 481, 483, 641, 658, 688, 953, 955, 960, 961, 1030, 1032, 1033, 1099, 1101, 1143, 1144 et 1145 ne sont pas traitées ni récoltées par un système d'assainissement pluvial quel qu'il soit. Les eaux pluviales s'infiltrent en partie dans le sol végétalisé non imperméable ou s'écoulent gravitairement vers le point bas situé à l'angle Sud Est de la parcelle E n°481 et sont récupérées par le fossé existant.

Par temps sec, le fossé dit « Ravin de Roussens » ne contient pas d'eau.

Lors des forts évènements pluvieux, les eaux récoltées par ce fossé s'écoulent vers l'aval en direction du cours d'eau Coulon ou Calavon situé à environ 250 m en aval du point bas du projet.

